

# Alzheimer

**La maladie d'Alzheimer, et les maladies apparentées, se traduisent par une perte de la mémoire qui mène à la disparition progressive des capacités d'orientation dans le temps et dans l'espace, de la non reconnaissance des objets et des personnes, de difficultés du langage et de troubles du raisonnement et de la réflexion.**

Elles progressent inexorablement avec l'âge : **à partir de 85 ans, une femme sur 4 et un homme sur 5 sont touchés.** Face à cet enjeu, a été adopté en France le plan Alzheimer 2008-2012 doté de moyens spécifiques. Centré sur la personne malade et sa famille, il a pour objectif de soutenir la recherche, de favoriser un diagnostic plus précoce et de mieux prendre en charge les malades et leurs aidants.

## Dans le Bas-Rhin

Afin de favoriser le maintien à domicile, prendre en charge les malades et soutenir leurs familles, le Conseil Départemental du Bas-Rhin (CD67) a développé :

- **des lieux d'information, d'accueil pour les professionnels et le grand public** : [les Espaces d'Accueil Seniors](#) (ESPAS). 5 ESPAS sont implantés au sein des maisons départementales du Conseil Départemental
- **le soutien aux aidants familiaux.**

Et en lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) :

- **des lieux de vie et de soins adaptés à la prise en charge des malades d'Alzheimer ou apparentés au sein des EHPAD** : les unités protégées, des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) et les Unités d'Hébergement Renforcées (UHR)
- **des solutions de répit, par la création d'accueil de jour et de lits d'hébergement temporaire.**

## La prise en charge des malades

Tous les acteurs institutionnels, l'Etat et les Conseils Départementaux travaillent à proposer aux personnes âgées et à leur famille un panel de solutions adaptées à leur besoin, notamment pour réaliser un diagnostic face à des troubles de la mémoire constatés.

- **Les consultations en hôpital de jour :**

Ces structures de soins permettent, à partir de l'évaluation gérontologique, d'établir un diagnostic, de proposer une rééducation et une réadaptation physique et/ou neuropsychologique et d'initier également le traitement des patients. La prise en charge relève de l'assurance maladie.

Pour les situations complexes, les antennes du Centre mémoire de ressources et de recherche viennent en appui des hôpitaux de jour, développant par ailleurs, une activité de recherche, de formation et de réflexion éthique.

- **Les consultations mémoire libérales chez le neurologue :**

Les neurologues labellisés en tant que Centre Mémoire Libéral réalisent des bilans mémoire comprenant une consultation spécialisée et des bilans neuropsychologique. La consultation chez le neurologue est prise en charge par l'assurance maladie, voire la mutuelle pour les dépassements d'honoraires. Le bilan neuropsychologique n'est pas facturé au patient. sa

## Les aides au maintien à domicile

Il existe différentes modalités de prise en charge et différentes aides financières pour favoriser le maintien à domicile.

- **Les services à d'aide à domicile :**

Les aides à la personne apportées par les services prestataires sont indispensables au maintien à domicile des personnes âgées. Le CD67 verse des prestations pour favoriser le maintien au domicile des personnes dépendantes et en particulier des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés : [l'allocation personnalisée d'autonomie](#) (APA) ou [la prestation de compensation du handicap](#) (PCH).

- **Les accueils de jour, solutions de répit pour les aidants :**

Ils proposent un accueil à la journée de personnes qui présentent des troubles cognitifs, pour une ou plusieurs journées par semaine, ou par demi-journées. Leur objectif est de permettre au malade de renouer une vie sociale, de participer à des activités diverses favorisant l'entretien des facultés cognitives et de la motricité. Le financement peut se faire par l'APA.

- **La prise en charge par le Réseau Alsace Gérontologie :**

Le Réseau Alsace Gérontologie couvre toute l'Alsace et assure la prise en charge de la population atteinte de maladie d'Alzheimer sans limite d'âge, mais aussi la population âgée de plus de 75 ans fragilisée médicalement.

Contact : [www.alsacegeronto.com](http://www.alsacegeronto.com)

- **La prise en charge par les MAIA (Maison de l'Autonomie et de l'Intégration des malades Alzheimer) :**

Le CD67 a créé 3 MAIA (Haguenau-Wissembourg, Saverne, Molsheim), une 4ème est en cours à Sélestat. Les MAIA proposent notamment, par le biais des gestionnaires de cas, un accompagnement renforcé des personnes en perte d'autonomie et dont la situation est particulièrement complexes.

- **Les équipes spécialisées Alzheimer (ESA) :**

Assurent des missions d'accompagnement et de soutien de la personne et de ses proches à domicile sur une période déterminée. Ils ont pour objectifs de réactiver les possibilités d'autonomie physique et psychique, de soutenir et accompagner les proches, d'adapter et de sécuriser l'environnement, de préparer l'entourage à prendre le relais des professionnels. La prise en charge relève de l'assurance maladie sur prescription médicale.

- **Les plates formes de répit :**

Constituent **des lieux d'information, d'orientation et de soutien pour les aidants familiaux**. Elles sont pour la plupart associées à un accueil jour.

- **La prise en charge en institution :**

Certains établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) disposent au sein de leur structure d'un accueil spécifique, avec **des unités de vie protégée (UVP), unités "Alzheimer"**, des Pôles d'Activités de Soins Adaptés (PASA) ou des Unités d'Hébergement Renforcées (UHR) . Les résidents vivent ainsi dans un lieu adapté à la dépendance psychique, ils bénéficient d'une prise en charge qui tient compte de leur maladie, avec des soignants formés.

- **Les associations d'aide aux malades et aux aidants :**

L'association Alsace Alzheimer67, apporte un soutien aux familles et aux aidants de malades d'Alzheimer.

Contact : [www.alsacealzheimer67.org](http://www.alsacealzheimer67.org)

## Pour plus d'informations

**La Maison de l'Autonomie du Conseil Départemental du Bas-Rhin**

6 rue du Verdon  
67000 Strasbourg

**Téléphone : 03 90 40 23 00**

**Horaire d'ouverture :**

Du Lundi au Jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le Vendredi : de 9h00 à 17h00

**Vous pouvez également consulter d'autres sites !**

- L'Association France Alzheimer du Haut-Rhin : [www.francealzheimer-hautrhin.org/content/qui-sommes-nous](http://www.francealzheimer-hautrhin.org/content/qui-sommes-nous)
- La Ministère des Affaires des sociales, de la Santé et du Droit des femmes : [www.sante.gouv.fr/la-maladie-d-alzheimer.html](http://www.sante.gouv.fr/la-maladie-d-alzheimer.html)
- La CNSA et les MAIA : [www.cnsa.fr/article.php3?id\\_article=929](http://www.cnsa.fr/article.php3?id_article=929)
- France Alzheimer : Association nationale de familles créée en 1985 reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées <http://www.francealzheimer.org/>